

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
(Délégation de pouvoirs au Maire)
(Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Références du service

DAF-FC/ *MAO*

OBJET : Souscription d'un prêt environnemental et social auprès de la Société Générale Corporate & Investissement Banking

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020.12 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion, notamment la réalisation des emprunts,

Considérant la nécessité de financer les investissements programmatiques pour 2025,

Considérant l'offre présentée par la Société Générale Corporate & Investissement Banking, sise 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, en date du 24 juillet 2025,

DECIDE :

Article 1 :

De souscrire auprès de la Société Générale Corporate & Investissement Banking, sise 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, un prêt environnemental et social d'un montant de 2 600 000,00 € (Deux Millions Six Cent Mille Euros) dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

✓ Montant nominal : 2 600 000.00 € (Deux Millions Six Cent Mille Euros)

Phase de mobilisation : oui

✓ Début : date de signature du contrat de prêt

✓ Fin : 01/01/2026

✓ Intérêts : Euribor* 1,3 6 mois (selon la date de décaissement) + 0,70%

✓ Commission de non-utilisation : de la signature du contrat jusqu'à la consolidation, une commission de 0,10% l'an est perçue semestriellement où à la fin de la phase de mobilisation à terme échu sur l'encours moyen non utilisé.

- *Floorés à zéro.

Phase de consolidation : d'un commun accord entre la Société Générale et la commune de Morsang-sur-Orge, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Variable de Marché » Environnemental et Social sur le contrat « Taux de Marché » selon les conditions présentées ci-dessous

✓ Montant : 2 600 000,00 € (Deux Millions Six Cent Mille Euros)

✓ Date de départ : 01/01/2026

✓ Maturité : 01/01/2051 (25 ans)

✓ Amortissement : linéaire (capital constant)

✓ Périodicité : trimestrielle

✓ Base de calcul : Exact/360

Taux d'intérêts : chaque périodicité du 01/01/2026 au 01/01/2051 : Euribor 3M + 0,55%

L'Euribor 3M est fixé à J-2 début de période. Indice flooré à 2.00%.

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le 08/08/25

ID : 091-219104346-20250724-2025_110_DC-AU



Soulte de rupture des conditions financières : une soulte de rupture des conditions financières sera due par le client (i) dans un certain nombre de cas et (ii) selon des modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire.

Article 2 :

Madame Marianne DURANTON est autorisée à accréditer la proposition de prêt proposée par la Société Générale Corporate & Investissement Banking au nom de la commune et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du contrat y afférent et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 :

De confier à la directrice générale des services, et au Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois, chacun en ce qui le concerne, l'exécution de la présente décision.

Fait à Morsang sur Orge
Le 24 juillet 2025

***Pour le Maire et par délégation,
Vanessa MALONGA,
7^e Adjointe au Maire en charge
des Finances***

